



TAGS : Ingrédients cosmétiques // étiquetage inflammabilité // Canada // Dialogue Social // Brèves

Chers lecteurs,

**vous recevrez à nouveau cette newsletter à diffusion hebdomadaire dès la rentrée.**

Rejoignez COSMED lors des prochains évènements :

- **Beyond Beauty 2015**, du 15 au 17 septembre, espace Créative Beauty - stand C60.  
Assistez à la conférence "*Les substances préoccupantes dans le Règlement (CE) n°1223/2009: Nanomatériaux, CMR, Perturbateurs endocriniens, Allergènes : point à date et perspectives d'évolution*" présentée par Aline Weber, Responsable Affaires Réglementaires Cosmed, le jeudi 17 Septembre de 14h à 14h45.
- **Journée COSMED** Marseille, 24 septembre  
En matinée : Atelier efficacité relationnelle ou Atelier d'Initiation Réglementaire,  
L'après-midi : Rencontres HACosmed,  
En soirée : Soirée C.O.M. "La FRENCH TOUCH dans l'univers de la beauté"
- **J.E.S.T** Montpellier, 9 octobre. "La cosmétologie des peaux grasses et à imperfections : à travers les âges de la vie, le monde et les cultures".

L'équipe Cosmed vous souhaite de bonnes vacances!

**Les ingrédients sous le feu des projecteurs de la C.E.**



La réunion plénière de la Commission Européenne du 26 juin 2015 a suscité de nombreux débats entre autorités et représentants de l'industrie.

1/ **Nanomatériaux**. 3 ingrédients sont passés à côté d'une réglementation très restrictive. Seules les interventions des associations professionnelles, dont Cosmed, ont permis, après discussion, un assouplissement de la Commission :

- Les filtres nanos Zinc Oxyde et Titanium seraient

autorisés dans tous les produits HORS oral care. Ainsi, le projet de réglementation d'usage aux seuls produits solaires serait supprimé.

- Le colorant carbon black. Le projet d'étiquetage soumis par la Commission, « *le produit peut causer des irritations oculaires* », serait supprimé.

## 2/ Conservateurs

- Le débat n'est pas clôturé sur l'utilisation du MIT dans les produits non rincés. Le SCCS, dans son dernier avis du 25 juin, confirme toujours que, seule une concentration de 15ppm permet d'éviter une allergie de contact.

3/ **CMR**. 2 ingrédients présentent un risque réel d'interdiction. En effet, si la prise de décision devenait trop longue, il est à craindre que la Commission n'interdise ces ingrédients :

- Le PHMB dont les discussions sur la preuve de sa sécurité à une concentration inférieure à 0.3% sont toujours en cours.

- Le formaldéhyde dont l'autorisation demandée pour les durcisseurs d'ongles est toujours en négociation à cause du critère d'absence d'alternatives.

[// Plus d'infos](#)

---

## Quel étiquetage pour l'inflammabilité des produits cosmétiques ?

Certains produits cosmétiques peuvent faire figurer sur l'étiquetage leur caractère inflammable (cf. recommandation 94/267 du Colipa). Selon les retours d'inspections des adhérents Cosmed, 2 positions du symbole de la flamme s'opposaient sur le terrain :

- celui défini par le CLP ;
- ou tout autre symbole de flamme (recommandation Colipa).

À la demande de Cosmed, la DGCCRF vient de fixer sa position en terme d'étiquetage de l'inflammabilité des produits cosmétiques.

Si les personnes responsables apposent un symbole relatif à l'inflammabilité du produit, celui-ci doit se faire dans le respect des dispositions du règlement « CLP » sans pour autant respecter la totalité des exigences d'étiquetage du CLP (mention de danger, conseils de prudence,...). Aucun autre symbole n'est accepté. Notons que cette position a été rappelée aux agents de la DGCCRF en charge du contrôle des produits cosmétiques.

---

[// Plus d'infos](#)



## Canada : l'alignement avec la réglementation européenne est en marche !

Les autorités Canadiennes sont en cours de révision de leur réglementation cosmétique. Les textes en préparation modifient :

**1/ La liste critique.** L'objectif est de mettre en évidence les concentrations maximales, ajouter des ingrédients (prostaglandines...). Les conservateurs Méthylisothiazolinone / Méthylchlorisothiazolinone en association, sont directement concernés en vue d'interdire leur utilisation dans les produits sans rinçage.

Vous pouvez formuler vos commentaires, au plus tard le 26 août 2015 à [regulatory1@cosmed.fr](mailto:regulatory1@cosmed.fr).

**2/ Les tests sur les animaux.** Le projet de loi interdit les essais de produits cosmétiques sur les animaux et la vente de cosmétiques créés ou fabriqués par un procédé comportant des essais sur les animaux. Néanmoins, certains tests sur animaux pourraient être réalisés si le ministère de la santé les jugeaient nécessaires.

[// Plus d'infos](#)



## Projet de loi sur la surveillance syndicale des TPE : le "NON" du Sénat

Le sénat vient de refuser la création des « Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles » (CPRI) ayant vocation à s'immiscer dans le dialogue social direct au sein des entreprises de moins de 11 salariés.

Ce projet, initialement mis en place par le gouvernement, imposerait aux entreprises, dès leur premier salarié, l'immixtion de syndicats de salariés dans leur environnement social. Des difficultés en perspective, notamment pour les start up, dans le cas de figure où l'unique salarié serait lui-même dans une CPRI. Notons que la CGPME, dont Cosmed est membre actif, avait réitéré son opposition claire à ce dispositif qui alourdit davantage les contraintes pesant sur les TPE/PME (cf newsletter n°28).

Contact: Jean-Marc Giroux (Président de Cosmed, membre du Comité de Direction de la CGPME, membre du Bureau de l'UNPMI.) : [contact@cosmed.fr](mailto:contact@cosmed.fr).



## Brèves de la filière

- **Salon Well'r** : 3ème édition du Salon du bien-être en Languedoc Roussillon organisé le 27 septembre 2015 par Ocwell – antenne Cosmed Languedoc-Roussillon. Participez à la vitrine des savoirs-faire régionaux auprès du grand public en réservant votre stand.

[Plus d'infos](#)

- **MDD Expo** : la prochaine édition du salon dédié au marché des marques de distributeurs se tiendra les 30 et 31 mars 2016. Avec 500 exposants et 4500 visiteurs professionnels (acheteurs, ...), MDD expo est le salon BtoB de la distribution. Cosmed sera présent sur un espace de 150m². 19 stands sont disponibles. Pour tous renseignements, contactez Stéphanie Petitjean : [stephanie@cosmed.fr](mailto:stephanie@cosmed.fr).

---

COSMED - LES OCRES DE L'ARBOIS - BAT. B - 495 RUE RENE DESCARTES- 13100 AIX EN PROVENCE- <http://www.cosmed.fr/>

RESPONSABLE DE LA REDACTION : JEAN-MARC GIROUX

CONTACT NEWSLETTER : ELSA MARQUIER - [E.MARQUIER@COSMED.FR](mailto:E.MARQUIER@COSMED.FR)

SI VOUS NE SOUHAITEZ PLUS RECEVOIR NOS EMAILS, MERCI DE CLIQUER ICI : [SE DESINSCRIRE](#)

© 2014 COSMED TOUS DROITS RESERVES

